

NIF : 099728019000328

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à la loi n° 23-12 du 05/08/ 2023, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 65 du Décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés Publics, et des délégations de service publics. La direction de la santé et de la population de la wilaya de M'sila, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02 /2026, relatif à : **Acquisition des équipements médicaux et collectifs et D'ambulances au profit du Polyclinique De Pole Site 9286 Logts à Msila**

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges le projet est attribué provisoirement à :

LOT	Entreprise	NIF	Montant en TTC	Délai d'exécution	Note Technique	OBS
LOT N°01: Acquisition d'équipements médicaux	SARL IDER MEDICAL PLUS	000625006688735	<u>48.047.436.98 DA</u> APRES CORRECTION	20 JOURS	45 POINTS	Moins disant et qualifiés techniquement
LOT N°02: Acquisition d'équipements informatiques	MAGOURA TAKIEDDINE - Commerce EN gros matériel informatique, de bureau et papeterie	192280400203118	7.396.445.00 DA	03 JOURS	60 POINTS	Moins disant et qualifiés techniquement
LOT N°03: : Acquisition de Mobilier de Bureau	BEN YOUNES HAJ - Production industrielle de mobilier scolaire	184280101003130	3.778.012.00 DA	05 JOURS	52 POINTS	Moins disant et qualifiés techniquement
LOT N°03: : Acquisition et installation équipements de climatisation	SARL LOTFI ELCTRONICS	000534046333811	5.220.000.45 DA	20 JOURS	41 POINTS	Moins disant et qualifiés techniquement
LOT N°03: : Acquisition d'une ambulance sanitaire	SAFAV-M. B SPA	001214042326511	13.820.660.00 DA	03 MOIS	50 POINTS	Offre Unique Qualifiée Techniquement

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service publics.

Tout soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire, peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la 1ère parution du présent avis d'attribution provisoire auprès du secrétariat du comité des marchés publics de la wilaya de M'sila , contre accusé de réception ,

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation sont invités à se rapprocher à la direction de la sante et de la population de la Wilaya de M'sila, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cette annonce.